

Compte-Rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 30 AOÛT 2017

L'an DEUX MIL DIX SEPT, le 30 août

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde (33) dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire à la Maison de la CDC à Saint Savin, sous la présidence de Monsieur Pierre ROQUES.

Nombre de Membres en exercice : 33
Date de la convocation : 23 août 2017

PRESENTS (24) : EDARD Jean-Jacques, DUMONTHEIL Françoise (Cavignac), PORTE Nicole, HAPPERT Eric, BAURI Jean-Louis (Cézac), HENRY Michel, VACHER Christophe (Civrac de Blaye), DESPERIEZ Jean-Luc, MANON Monique (Cubnezais), JOYE Jean-François (Donnezac), LABEYRIE Jean-Paul, BLAIN Philippe (Laruscade), PELLETON Patrick, GAUDRY Jean-Jacques (Marcenais), MISIAK Brigitte (Marsas), BOURREAU Marcel, DUHARD Odile, DUBOIS Jean-Paul (Saint-Mariens), RENARD Alain, PUCHAUD-DAVID Véronique, VEUILLE Jean-Louis (Saint Savin), ROQUES Pierre, BOULAN Christian, QUEYLA Maria (Saint Yzan de Soudiac)

ABSENTS EXCUSES (9) : JAUBLEAU Michel (Cavignac), BUSQUETS Bruno (Cézac), QUERION Laurent (Donnezac), DUPUY Pascale, PORTEYRON Mireille (Laruscade), SAINQUANTIN Patrick (Marsas), RUBIO Julie, RIVES François (Saint Savin), ALIX Bruno (Saint Yzan de Soudiac)

POUVOIRS (4) :
Monsieur BUSQUETS Bruno à Madame PORTE Nicole
Monsieur SAINQUANTIN Patrick à Madame MISIAK Brigitte
Madame RUBIO Julie à Monsieur BOULAN Christian
Monsieur ALIX Bruno à Madame QUEYLA Maria

Secrétaire de séance : Christian BOULAN

ORDRE DU JOUR

❖ ADMINISTRATION GENERALE

- Composition du Bureau communautaire

❖ AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- Création d'un Syndicat Mixte fermé à vocation unique « Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Cubzaguais Nord Gironde »
- Révision et demande d'extension du périmètre du SCOT du Cubzaguais

❖ QUESTIONS DIVERSES

En encadré : questions orales ou informations non mentionnées dans les délibérations ou sujets ne faisant pas l'objet d'une délibération.

En introduction de la réunion, Monsieur Jean-Luc GLEYZE et Madame Christine BOST respectivement Président et 1^{ère} Vice-Président du Département de la Gironde, ont présenté à l'assemblée la politique territoriale départementale s'adressant aux communes et intercommunalités girondines, via les Conventions Territoriales d'Exercice concerté des Compétences (CTEC).

Le Président soumet à approbation le compte rendu de la réunion du 5 juillet 2017.
Le compte rendu de la réunion du 5 juillet 2017 est adopté à l'unanimité par les conseillers présents et représentés.

❖ **ADMINISTRATION GENERALE**

➤ **Composition du Bureau communautaire**

Le Président rappelle le décès de Monsieur Serge TROPHIME, maire de la commune de Saint-Mariens. Chaque maire étant membre du Bureau, le Président propose que Monsieur Marcel BOURREAU, nouveau maire de Saint-Mariens, soit nommé membre du Bureau de la CCLNG.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de nommer Monsieur Marcel BOURREAU comme membre du Bureau de la CCLNG, représentant la commune de Saint-Mariens.

❖ **AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

➤ **Création d'un Syndicat Mixte fermé à vocation unique « Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Cubzaguais Nord Gironde »**

Vu les dispositions des articles L. 143-1 et suivants du Code de l'Urbanisme relatives à la procédure d'élaboration, d'évaluation et d'évolution du schéma de cohérence territoriale,

Vu les dispositions relatives aux syndicats mixtes du Titre premier du septième Livre de la cinquième partie du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'aux termes de l'article L. 143-16, 2° du Code de l'Urbanisme, un schéma de cohérence territoriale peut être élaboré, notamment par « un syndicat mixte constitué (...) exclusivement des communes et établissements publics de coopération intercommunale compétents compris dans le périmètre du schéma »,

Vu la délibération N° 2017-46 du 29 mars 2017 par laquelle la Communauté de Communes du Cubzaguais a décidé de donner un avis de principe favorable à l'extension du périmètre du SCoT du Cubzaguais au territoire de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde,

Vu la délibération N° 11041717 du 11 avril 2017 par laquelle le Conseil a décidé de donner un avis de principe favorable à l'extension du périmètre du SCoT du Cubzaguais au territoire de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde,

Vu la délibération N° 05071712 du 5 juillet 2017 par laquelle le Conseil a donné un avis favorable à la création d'un Syndicat Mixte pour l'élaboration d'un SCoT commun avec la Communauté de Communes du Cubzaguais.

Vu la délibération N° 2017-128 du 2 août 2017 par laquelle la Communauté de Communes du Cubzaguais a approuvé la création du Syndicat Mixte fermé à vocation unique « Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Cubzaguais Nord Gironde », ainsi que le projet de statuts afférent ;

Vu le projet de statut du Syndicat Mixte ci-annexé,

Considérant l'intérêt d'élargir le périmètre du SCoT du Cubzaguais à celui de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde,

Sur avis favorable du Bureau,

Durant la lecture des statuts annexés à la note de synthèse, le Président souligne la composition resserrée du Comité Syndical (15 membres – 9 pour la communauté de communes du Grand Cubzaguais et 6 pour la CCLNG) l'expliquant par la volonté d'une souplesse administrative et par le fait que les deux communautés de communes se soient accordées pour que les décisions soient validées antérieurement par chacun des conseils communautaires, lieux de débat dans lesquels seront validées les décisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- D'approuver la création d'un syndicat mixte fermé, composé de la Communauté de Communes du Cubzaguais et celle de Latitude Nord Gironde, ayant pour vocation unique de porter le Schéma de Cohérence Territoriale sur le périmètre de ces deux EPCI ;
- D'approuver le projet de statuts élaboré dans le cadre de cette création, annexé au présent projet de délibération,
- D'autoriser Monsieur Le Président à saisir Monsieur Le Préfet de la Gironde afin d'obtenir un arrêté de création du syndicat mixte au plus tard le 31 décembre 2017,
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ce dossier.

➤ **Révision et demande d'extension du périmètre du SCOT du Cubzaguais**

Vu le Code l'Urbanisme, et notamment son article L 143-3,

Vu la délibération en date du 12 janvier 2011 par laquelle la Communauté de Communes du Cubzaguais a approuvé le SCOT du Cubzaguais,

Vu la délibération en date du 30 novembre 2016 par laquelle la Communauté de Communes du Cubzaguais a procédé une analyse des résultats du SCOT, conformément à l'article L143-28 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération en date du 29 mars 2017 par laquelle la Communauté de Communes du Cubzaguais a rendu un avis de principe sur l'extension du périmètre du SCOT du Cubzaguais au territoire de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde,

Vu la délibération N° 11041717 du 11 avril 2017 par laquelle le Conseil a décidé de donner un avis de principe favorable à l'extension du périmètre du SCOT du Cubzaguais au territoire de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde,

Le rapport d'analyse des résultats de l'application du SCOT du Cubzaguais a dressé un bilan de la mise en œuvre du SCOT au regard des objectifs fixés, et a montré la nécessité de procéder à la révision du SCOT, au regard d'un certain nombre d'éléments :

- De nouveaux enjeux se présentent en effet au territoire, liés notamment à l'augmentation de sa population et à sa capacité à accueillir de nouveaux habitants dans de bonnes conditions ;
- Les mutations sociales et économiques actuelles, les nouveaux impératifs environnementaux, et la nécessité de se positionner en complémentarité avec l'aire métropolitaine, dont le périmètre est en constant élargissement ;
- Les évolutions législatives récentes, et notamment des exigences de la Loi Engagement National pour l'Environnement, dite ENE, la loi ALUR et les Grenelles de l'environnement ;
- La nécessité de faire face à de nouveaux impératifs liés à la mise en place d'une démarche de Plan Climat Air Energie Territorial et à l'élaboration d'un Plan Local de l'Habitat. Elle doit se positionner au sein du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire en cours d'élaboration, du **Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation**, et du **Schéma Régional de Cohérence Ecologique**. Le SCOT devra être compatible, et/ou devra prendre en compte l'ensemble de ces documents et d'autres documents de référence utiles mais sans lien juridique.

Enfin, l'une des adaptations essentielles relative à la révision du SCOT du Cubzaguais est la prise en compte d'un périmètre cohérent. Le périmètre actuel du SCOT du Cubzaguais n'est plus adapté aux réalités territoriales, sociales, et environnementales du territoire et de ses environs :

- En premier lieu, il s'agit d'intégrer l'élargissement du périmètre du SCOT du Cubzaguais au nouveau périmètre de la Communauté de Communes du Cubzaguais. Cette extension intègre les 8 communes issues de la Communauté de Communes de Bourg en Gironde, dissoute au 31 décembre 2016 : Bourg, Lansac, Mombrier, Pugnac, Prignac-et-Marcamps, Saint-Trojan, Tauriac et Teuillac,
- En second lieu, il est apparu cohérent aux deux communautés de communes, celle du Cubzaguais et celle de Latitude Nord Gironde, de réfléchir à une prospective territoriale dans le cadre d'un territoire commun. Les deux Conseils Communautaires du Cubzaguais (29 mars 2017) et de Latitude Nord Gironde (11 avril 2017) ont d'ailleurs pris une délibération de principe dans ce sens.

Cet avis de principe s'est construit sur la base d'une cohérence territoriale avérée, dans l'objectif d'élaborer un espace de planification et d'aménagement stratégique commun. Les élus communautaires ont également envisagé que cette procédure aboutisse à la création d'un syndicat mixte de SCOT commun « *Cubzaguais Nord Gironde* » au 1^{er} janvier 2018. Cette procédure est en cours au sein des deux Communautés de Communes, et actée ce même jour par le Conseil Communautaire du Cubzaguais.

LA COHERENCE DU PERIMETRE ELARGI DU SCOT DU CUBZAGUAIS A LATITUDE NORD GIRONDE POUR UN SCOT « CUBZAGUAIS NORD GIRONDE »

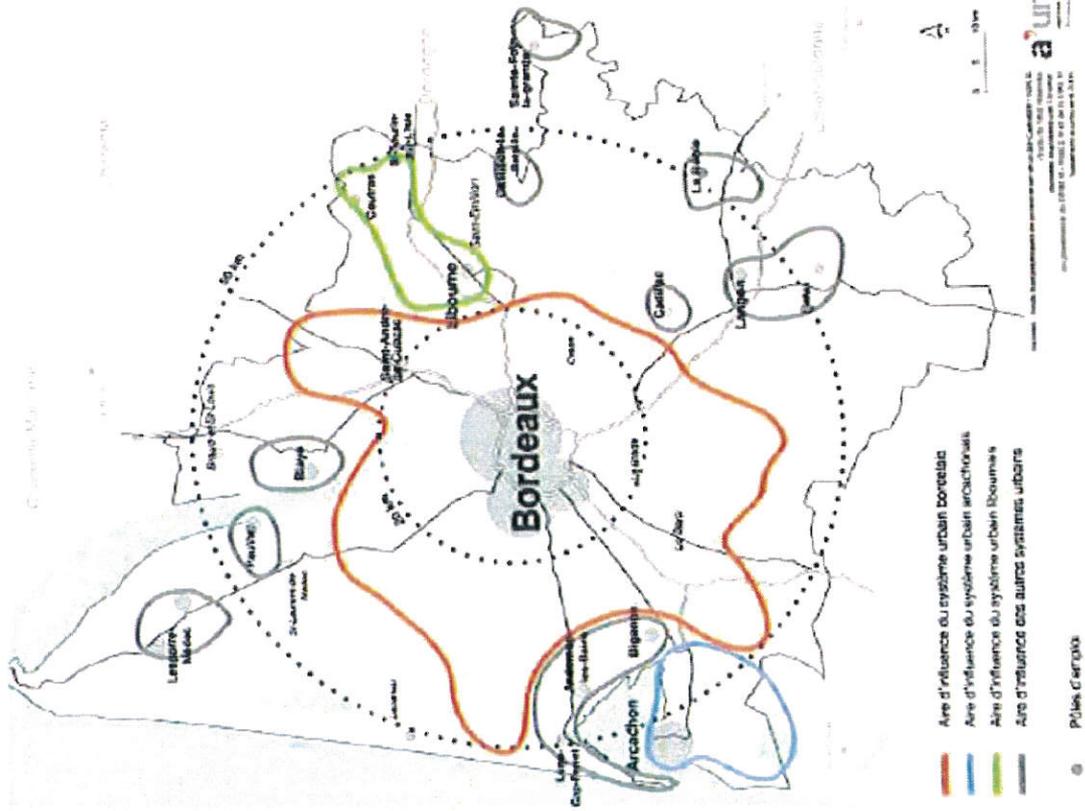
Le territoire du SCOT « *Cubzaguais Nord Gironde* » est situé dans l'arrondissement de Blaye ; il est à l'interface entre le Blayais, le Libournais, le Sud Charentes et unique porte d'entrée nord de la Métropole Bordelaise. Ce territoire compte plus de 50 000 habitants et a enregistré, entre 2008 et 2013, un taux de croissance annuelle de population de l'ordre de 2,5% (chiffres INSEE).

Le périmètre de SCOT « *Cubzaguais Nord Gironde* » : un territoire vécu

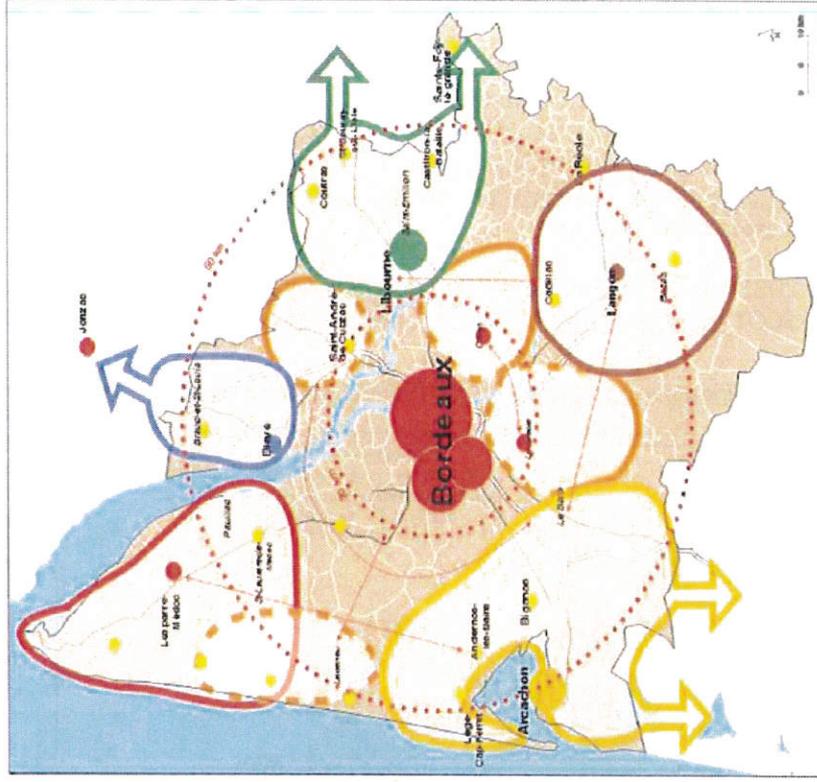
Le territoire du SCOT « *Cubzaguais Nord Gironde* » est situé sur le même bassin de vie. De nombreuses analyses et cartographies font en effet apparaître un territoire spécifique autour de Saint-André-de-Cubzac reconnu largement à la fois par les acteurs institutionnels, les acteurs politiques et surtout la population. Déjà en juin 2008, la conférence territoriale menée par la Préfecture de la Gironde avait mis en lumière l'existence d'un territoire intermédiaire entre le Libournais et le Blayais.

Les deux cartes présentées ci-après démontrent la pertinence d'un territoire intermédiaire.

Cartographie « multipolarisation » (conférence territoriale 2008)



Scénario de multipolarisation
Structuration de l'Aire Métropolitaine Girondine

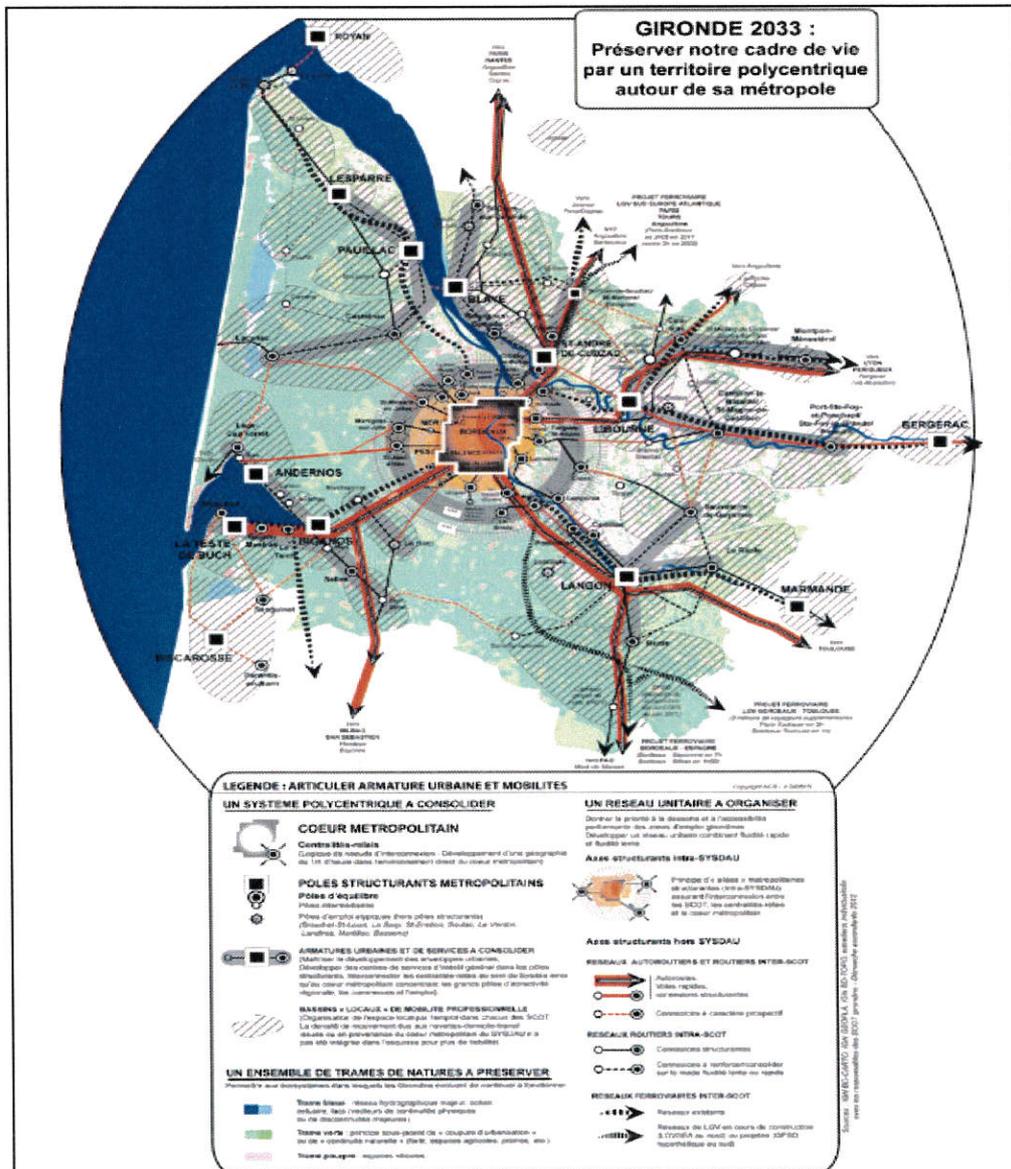


Le périmètre de SCOT « Cubzaguais Nord Gironde » : Un territoire cohérent autour du corridor de l'A10 et de la Nationale 10, entre Charente Maritime et Gironde, à la porte d'entrée de la Métropole Bordelaise

Le « Livre blanc des territoires Girondins » adopté en décembre 2015 par le Conseil Départemental de la Gironde, reconnaît Saint-André-de-Cubzac comme un pôle structurant métropolitain au même titre que Libourne et Blaye. Ce pôle structurant est complété au nord, par un second pôle comprenant les Communes de Cavaignac, Saint-Mariens, Saint Savin et Saint-Yzan-de-Soudiac, toutes quatre situées sur le périmètre du SCOT « Cubzaguais Nord Gironde ». Le corridor entre ces deux pôles est ciblé comme une armature urbaine et de services à conforter.

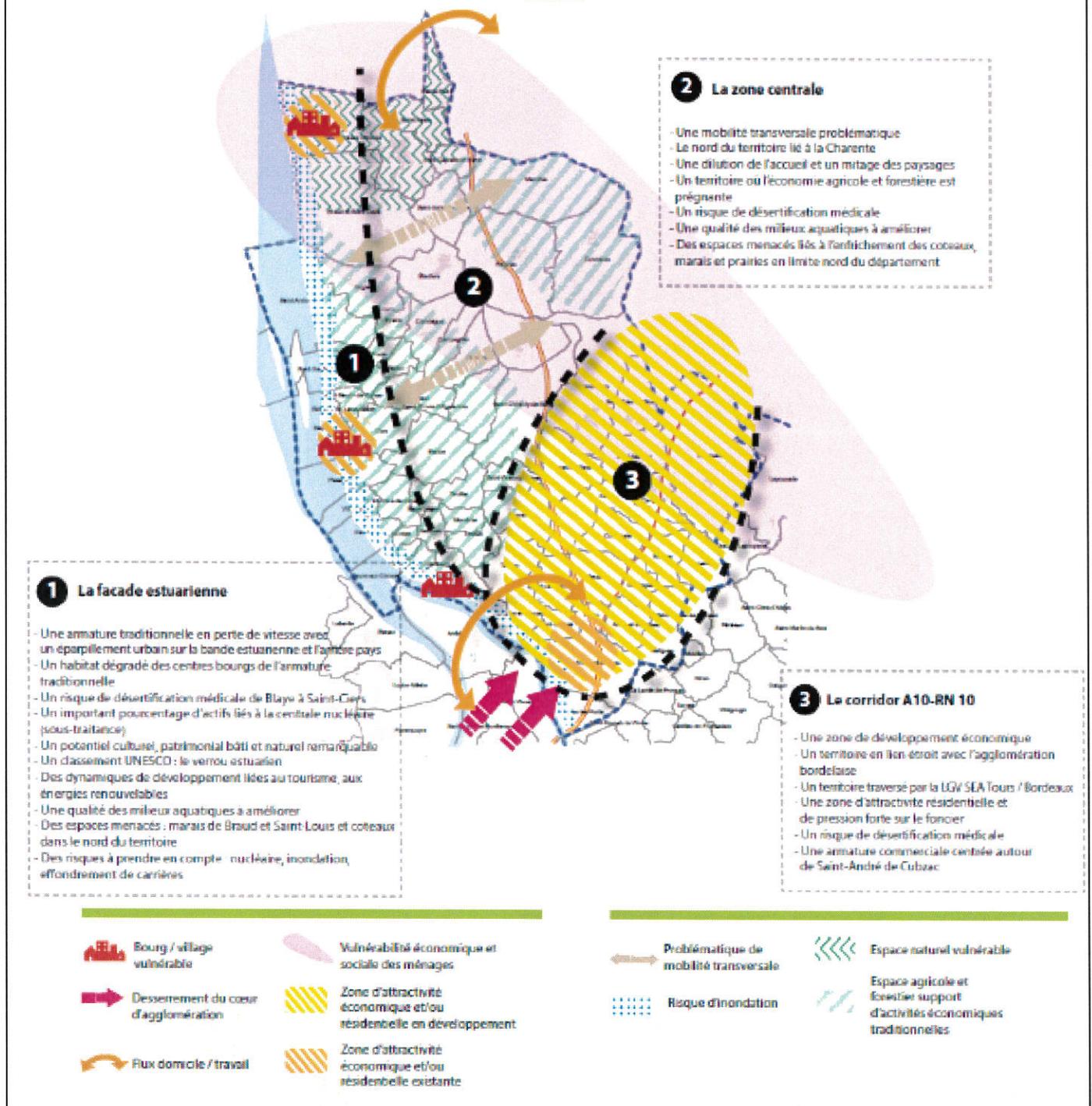
Le livre blanc Gironde 2033 fait également apparaître une dynamique de développement cohérente au niveau du territoire de SCOT « Cubzaguais Nord Gironde », comme en témoigne la carte ci-dessous :

Cartographie d'un territoire polycentrique autour de la Métropole (Livre Blanc Conseil Départemental)



Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du « Livre Blanc des territoires Girondins » fait également apparaître une synergie et une dynamique de développement spécifique au territoire du « Cubzaguais Nord Gironde », autour du corridor A10-RN 10 :

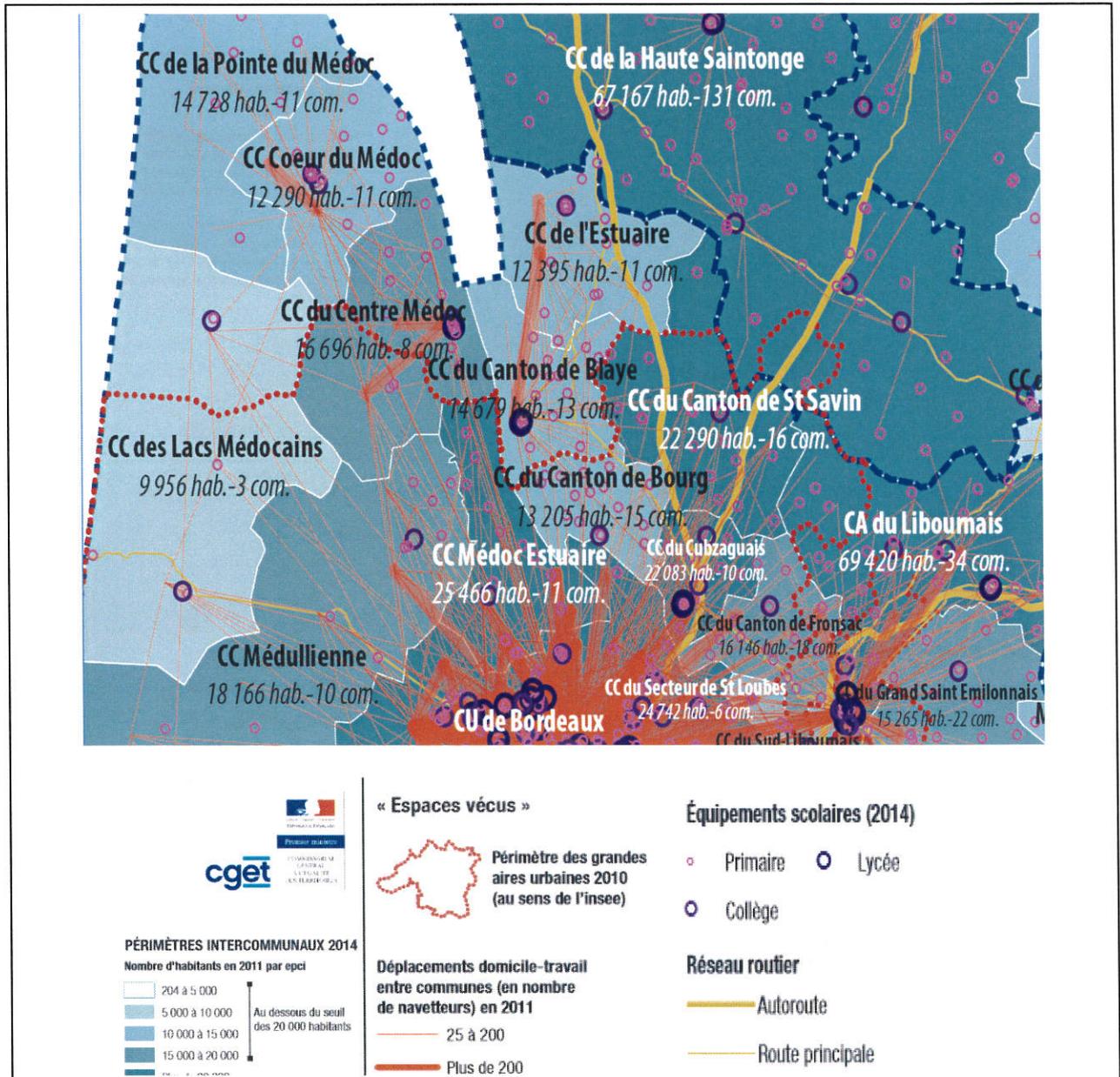
Carte des dynamiques de la Haute-Gironde



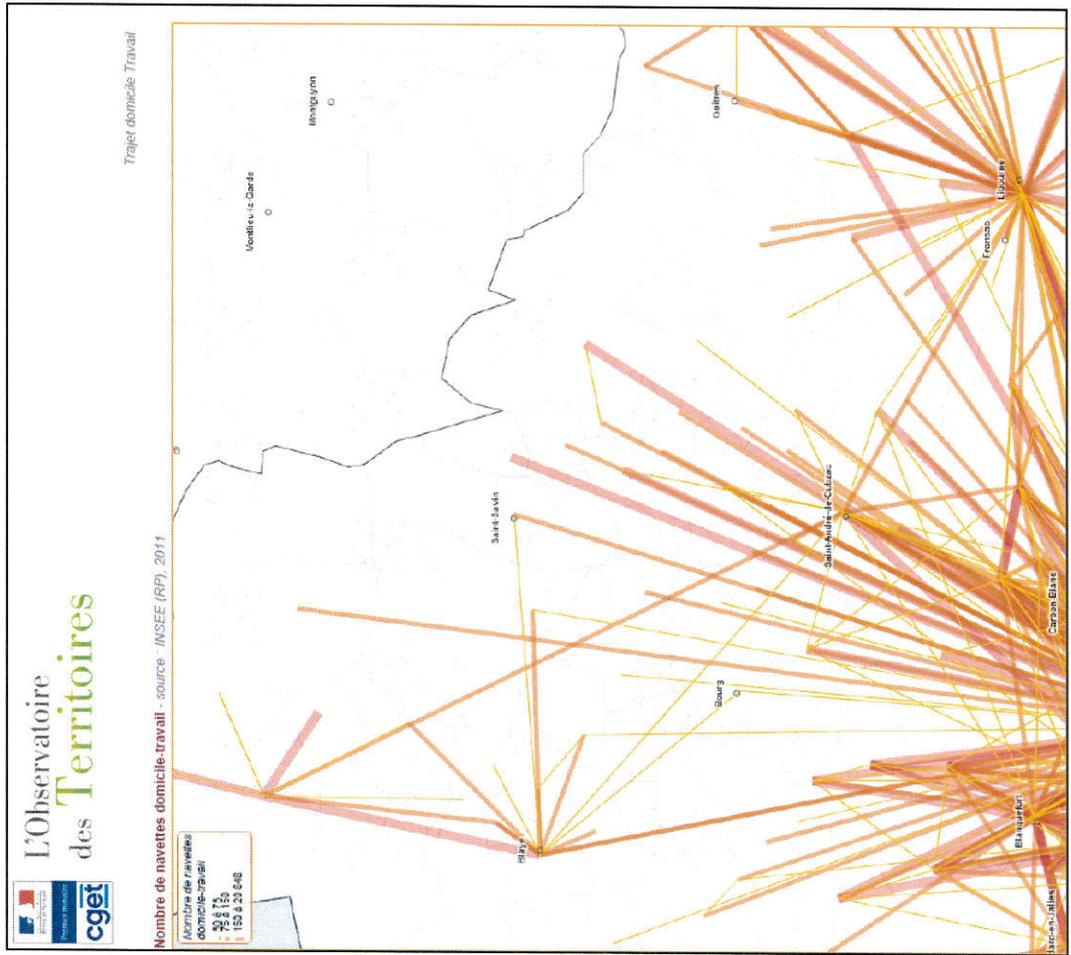
Cartographie « Dynamiques de la Haute Gironde » (Livre Blanc Gironde 2033)

La base documentaire du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) qui a servi à l'élaboration du SDCI, permet de constater l'existence, au niveau de l'arrondissement de Blaye, d'au moins deux territoires voir trois avec des fonctionnements, des dynamiques et des problématiques qui leurs sont propres.

Il est ainsi clairement identifiable, grâce aux cartographies suivantes, que le périmètre du SCOT « Cubzaguais Nord Gironde » représente un véritable bassin de vie, il est en effet vécu au quotidien par ses habitants (déplacement domicile/travail, équipements scolaires, réseau routier) :



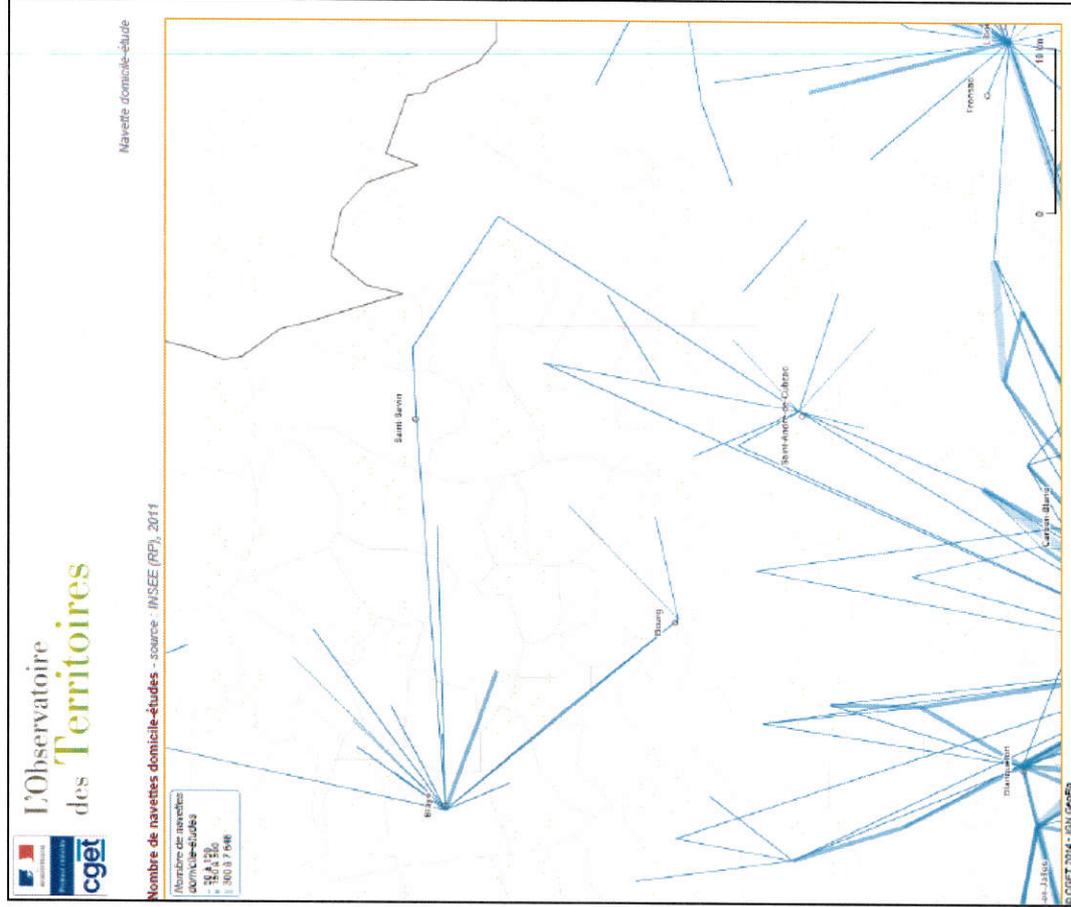
Cartographie : « Territoire vécu » - Source CGET (2014)



Cartographie : « Nombre de navettes domicile/travail » (Source CGET)

« Nombre de navettes domicile/études » (Source CGET)

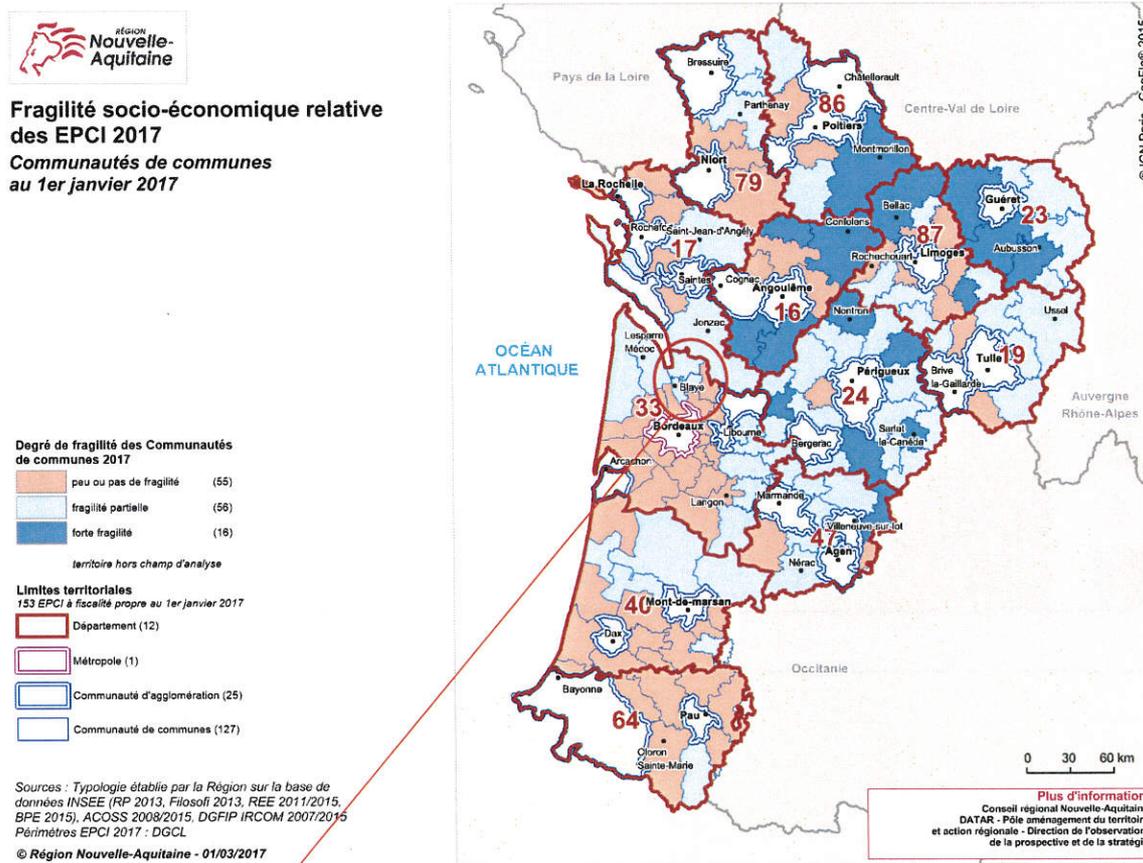
L'Arrondissement de Blaye : deux territoires de proximité identifiés.



L'Arrondissement de Blaye : 2 pôles d'enseignement secondaire identifiés et reconnus

Le périmètre de SCOT « Cubzaguais Nord Gironde » : un territoire cohérent et homogène en termes de vulnérabilité socio-économique

La cartographie de la « vulnérabilité socio-économique relative des EPCI en 2017 » du dossier de présentation de la politique contractuelle de Nouvelle Aquitaine, est significative au regard de tout ce qui vient d'être exposé :



SCOT « Cubzaguais Nord Gironde »

Le périmètre de SCOT « Cubzaguais Nord Gironde » : un territoire cohérent en matière de protection des espaces naturels et agricoles

La note de convergence sur laquelle se sont basés les deux conseils communautaires pour valider le principe d'étendre le périmètre du SCOT du Cubzaguais au territoire de Latitude Nord Gironde, démontre des enjeux communs et cohérents en matière d'équilibre entre espaces urbains et naturels, agricoles, ou forestiers. Elle établit des points de convergence entre les deux territoires liés à la protection des zones Natura 2000 et ZNIEFF qui apparaissent complémentaires à l'échelle du « Cubzaguais Nord Gironde ». Cette convergence concerne également le souhait commun d'éviter une banalisation des paysages et des formes urbaines, et de miser sur la mise en place d'une économie solidaire et circulaire, en lien notamment avec l'agriculture et la viticulture.

Il apparaît également utile de conforter le massif forestier existant sur la frange nord du périmètre de Latitude Nord Gironde, en vue de le valoriser d'un point de vue économique, social et environnemental à l'échelle d'un ensemble plus vaste, celui du périmètre de SCOT « Cubzaguais Nord Gironde ».

Le territoire du « Cubzaguais Nord Gironde » représente enfin un espace de gestion et d'aménagement cohérent en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement, d'intégration des espaces bâtis et des sites naturels. Il représente notamment une bonne échelle de vigilance par rapport à la protection de

la ressource en eau potable (qualité et quantité). Il constitue un espace de gestion cohérent des problématiques d'assainissement, étant à cheval sur le périmètre d'action du SIAEPA du Cubzadais/Fronsadais.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, au regard de tout ce qui précède :

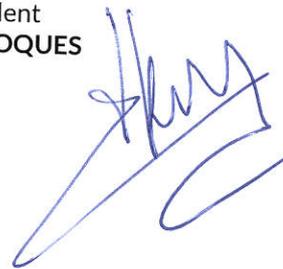
- D'approuver l'élargissement du périmètre du SCOT du Cubzaguais :
 - o au nouveau périmètre de la Communauté de Communes du Cubzaguais, intégrant les 8 communes issues de la Communauté de Communes de Bourg en Gironde, dissoute au 31 décembre 2016 : Bourg, Lansac, Mombrier, Pugnac, Prignac-et-Marcamps, Saint-Trojan, Tauriac et Teuillac.
 - o au territoire de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde, soit les Communes de Cavignac, Cézac, Civrac-de-Blaye, Cubnezais, Donnezac, Laruscade, Marcenais, Marsas, Saint-Mariens, Saint-Savin et Saint-Yzan-de-Soudiac.
- De demander à Monsieur le Préfet de la Gironde de prendre un arrêté d'extension de périmètre du SCOT du Cubzaguais qui sera désormais nommé « Cubzaguais – Nord Gironde » et couvrira les communes suivantes :
Bourg, Cavignac, Cézac, Civrac-de-Blaye, Cubnezais, Cubzac-Les-Ponts, Donnezac, Gauriaguet, Lansac, Laruscade, Marsas, Marcenais, Mombrier, Peujard, Prignac-et-Marcamps, Pugnac, Saint-André-de-Cubzac, Saint-Gervais, Saint-Laurent-d'Arce, Saint-Mariens, Saint-Savin, Saint-Yzan-de-Soudiac, Saint-Trojan, Tauriac, Teuillac, Val-de-Virvée, Virsac.
- De charger Monsieur le Président d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette extension de périmètre, et notamment de saisir officiellement Monsieur Le Préfet.

Plus personne ne demandant la parole,
La séance est levée à 20h20.

Le Secrétaire de séance,
Christian BOULAN

A blue ink signature of Christian Boulan, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Président
Pierre ROQUES

A blue ink signature of Pierre Roques, featuring a stylized, cursive script with a prominent vertical stroke and a large loop at the end.

